

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne...
Réclamations...
Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Tailbout, 40.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Avril 1877.

Chronique générale.

Il n'est plus permis aux plus incrédules
de douter encore, la guerre est devenue iné-
vitable. Les armées s'ébranlent pour pren-
dre leurs positions. Le chargé d'affaires
russe, qui était encore à Constantinople,
vient d'être rappelé. Les flottes russes de l'At-
lantique et du Pacifique ont reçu l'ordre de
passer le détroit de Gibraltar et de se concen-
trer dans la Méditerranée.

Le sort en est jeté ! C'est la guerre qui
commence !
La Russie déclare qu'elle n'a aucune
idée de conquête. Hélas ! la Prusse adres-
sait à l'Europe la même déclaration en juil-
let 1870. Les succès ont modifié sa manière
de voir en 1874.

Si la Russie est victorieuse, il est proba-
ble qu'elle fera comme la Prusse ; et, de
fait, elle aura raison si on la laisse faire, car
elle restera dans la logique de la guerre.

Quant à nous, qui n'avons cessé de croire
au conflit turco-russe et de l'annoncer uni-
quement parce que nous avons toujours eu
la conviction qu'il est nécessaire aux intérêts
et aux ambitions de la Russie et de l'Alle-
magne, nous ne nous faisons aucune illu-
sion sur ses résultats.

Pouvons-nous, en effet, prendre au sé-
rieux cette sensibilité des Russes en faveur
des chrétiens d'Orient ?
Ces prétextes hypocrites sont-ils admissi-
bles ? Nous ne cessons donc de le répéter,
la guerre a un autre but que celui qu'on
veut bien lui donner en ce moment. Ce but,
quel est-il ? Nous l'ignorons. Mais, en tous
cas, ce n'est pas seulement du côté de l'O-
rient qu'il faut regarder pour le trouver.
Ceux qui voudront lire les dépêches échan-
gées depuis 1868 entre les chancelleries de

Berlin et de Saint-Petersbourg pourront le
deviner d'avance.

Les diplomates turcs n'ignorent rien de
ce qui se prépare. En opposant la résis-
tance qu'ils ont manifestée en présence de
l'Europe tout entière, ils n'ont fait que
maintenir strictement, rigoureusement leur
droit de puissance européenne.

La Turquie, qui n'a d'autre salut que
dans la victoire, accepte le défi de la Russie.
La guerre sera probablement terrible. Il
faut s'attendre à des événements graves. Il
est donc prudent de songer dès à présent
que la Turquie et la Russie ne resteront pas
longtemps seules en présence.

Un des plus importants organes de la
presse conservatrice, le *Soleil*, trace ainsi
l'attitude qu'il convient à la France de pren-
dre au milieu des complications et des éven-
tualités que la guerre va faire naître :

« Le rôle que nous devons jouer est celui
d'un observateur qui se renferme dans le
plus complet recueillement, dans l'absten-
tion la plus absolue, dans la neutralité la
plus entière, non-seulement en action, mais
même en parole. Elle devra suivre les évé-
nements avec vigilance, mais se résigner au
silence comme à l'inaction.

» Jusque dans ses débats intérieurs, la
France doit éviter d'éveiller au dehors au-
cune susceptibilité, aucun ombrage. »

En présence de la gravité des événements
extérieurs, un grand nombre de sénateurs et
de députés qui devaient rester dans leurs dé-
partements jusqu'à la fin du mois sont ren-
trés à Paris.

Une dépêche nous informe que le chargé
d'affaires russe à Constantinople a avisé
tous les consuls turcs, sur tous les points de
la Russie, d'avoir à faire leurs préparatifs de
départ, et, au premier signal de la déclara-
tion de guerre, d'avoir à partir pour la Tur-
quie avec toutes leurs archives.

Nous publions la note suivante que nous
donne le *Moniteur universel* pour prendre
acte de la déclaration qu'elle contient :

« Hier matin, au conseil des ministres,
M. le duc Decazes, après avoir communi-
qué à ses collègues les dépêches relatives
aux affaires d'Orient, leur a annoncé qu'il
avait reçu de Berlin l'assurance formelle des
dispositions pacifiques et conciliantes de
l'Allemagne à l'égard de la France, assuran-
ces qui lui ont été, d'ailleurs, directement
confirmées par le prince de Hohenlohe, am-
bassadeur d'Allemagne à Paris. »

Le *Figaro* fait allusion à un bruit qui a
couru et qu'il dément en le qualifiant d'ab-
surde. Voici le passage en question :

« Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse
que l'Allemagne avait demandé d'occuper
Belfort, comme garantie de la neutralité à
observer par la France dans les complica-
tions actuelles. Il a été dit aussi que le
prince de Hohenlohe avait fait des démar-
ches auprès du duc Decazes pour demander
quelques explications au sujet des mani-
festations catholiques de ces derniers jours. »

La demande dont il s'agit est en effet si
exorbitante, qu'il est inadmissible qu'on ait
eu même l'ordre de la faire. Lorsqu'on a
conclu la paix en 1871, on nous a laissé
Belfort. Le redemander aujourd'hui, ce se-
rait tout simplement déchirer le traité.

Le *Soleil* s'écrie :
« En réalité, il n'y a plus que deux points
sur lesquels puissent porter les conjectures
et les hypothèses. Quel est le plan de cam-
paigne adopté dans le grand conseil qui a
été tenu à Saint-Petersbourg le jour où la
guerre a été décidée, comme étant la seule
réponse possible à la circulaire ottomane ?
Que fera l'Autriche, que fera l'Angleterre,
que fera l'Allemagne ; en un mot, que fera
l'Europe ? »

» Le premier point a déjà exercé la verve
des stratèges en chambre de la presse
parisienne. Nous avouons que ces plans de
campagne dressés dans les cabinets de jour-
nalistes nous paraissent prématurés, ces
journalistes fussent-ils des de Molke en
herbe. La Russie n'a certainement dit son
secret à personne.

» Sur le second point, nous sommes de
l'avis de lord Derby, qui a dit à la Chambre
des lords, qu'il y aurait de la témérité à pré-
voir et à prédire l'avenir. Aussi, nous nous
bornerons à signaler une dépêche adressée
de Pesth à l'Agence Maclean, dans laquelle
on affirme que l'Autriche va occuper la Bos-
nie et l'Herzégovine. Ce serait le commence-
ment des complications.

» Du reste, une partie de la presse an-
glaise, moins réservée dans son langage que
le chef du Foreign-Office, laisse entendre
que l'Angleterre ne pourrait pas assister
comme simple spectatrice à une exécution
de la Turquie prenant des proportions trop
considérables. C'est ce que nous avons déjà
fait pressentir sous une forme adoucie. »

C'est sur l'invitation personnelle de M. le
duc Decazes que les ministres ont été ex-
traordinairement convoqués mercredi ma-
tin, à l'Elysée, sous la présidence du Maré-
chal. M. le ministre des affaires étrangères
a cru devoir communiquer aux membres du
cabinet les dépêches qui lui étaient parve-
nues pendant la nuit, dépêches assez impor-
tantes puisqu'elles ont nécessité une réu-
nion particulière des ministres.

De Pologne on télégraphie que la déclara-
tion de guerre ou le passage du Pruth est
fixé au 29 avril, jour anniversaire de la nais-
sance du czar.

Quant aux dispositions des puissances
qui ne sont pas directement engagées dans
la lutte, nous avons déjà dit qu'on pouvait
présumer une grande réserve de la part de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).
(Suite.)

Un orateur à la Chambre des députés n'a certes
jamais obtenu nulle part le succès de Tampon
dans la réunion qui eut lieu, ce soir-là, chez le
père Mino. Tous les braves Landais, y compris le
curé, étaient émerveillés d'ouïr tant de choses ra-
contées presque mot à mot d'après les journaux
du temps.

Aussi chacun alla-t-il se coucher avec la satis-
faction la plus vive.
Le réveil devait être bien douloureux pour M.
Mino.

En effet, dès le lendemain, un jeune garçon de
15 à 16 ans arrivait à Pindères, demandant à par-
ler à M. Tampon de Saba. Ce dernier se trouvait
justement près de l'église, attendant le curé pour lui
prouver que la paroisse de Sainte-Pompogne était

une villa romaine, et, dès qu'il vit le jeune homme,
il le héla.

— Ici, Caillivet !
— Je vous cherchais, monsieur, répondit l'autre,
dans ce dialecte du pays que nous n'essaierons pas
de transcrire, malgré le charme de cette langue
si sonore et si douce qui malheureusement se fran-
cise tous les jours.

— Qu'y a-t-il donc ? reprit M. de Saba.
— Je viens de la part de M^{me} Mino pour un
grand malheur à annoncer à son beau-père.

— Est-ce que ma filleule serait... ?
— C'est M. Arnaud !

— Que dis-tu ? et comment ?
— Voilà : il est arrivé, hier au soir, traîné par
son cheval ; son pied tenait à l'étrier. Il a repris
ses sens une fois aux Cordeliers, et il a fait com-
prendre qu'il a reçu un coup entre les deux épaules,
avant d'arriver à la Carraque : le médecin
croit qu'il a été sablé.

— Sablé ? mais on le guettait, alors ? Et on ne
soupçonne pas qui a pu le frapper ?

— Ah ! pour ça, chacun pense ce qu'il veut et
personne n'ose parler tout haut. Il y a tant de
canailles de ce côté, sans compter Pantcha et sa
compagnie.

— Sablé ! répétait M. de Saba.
C'est une terrible chose qu'un assassinat de ce
genre. On ne peut le bien caractériser que par

l'argot du bague, car un homme sablé est celui qui
a reçu le coup du lapin. Or, on sablait son ennemi,
en ce temps-là, en remplissant une jambe de bas
de ce sable fin et blanc dans lequel le pin enfonce
si bien sa racine à pivot, et, d'une main vigoureuse,
le meurtrier, caché derrière un arbre, en assénait
un coup ou deux entre les épaules de la victime
qu'il attendait. Quand le père Mino apprit qu'Ar-
naud était gravement malade, il s'écria :

— Je lui avais bien dit de ne pas s'en aller, hier
au soir. Son cheval aura été effrayé par les loups
et l'aura jeté contre un arbre.

Le fait de l'assassinat n'était que trop réel, au
dire du docteur ; mais ce fut en vain qu'on re-
chercha le coupable sur lequel Arnaud ne put don-
ner aucun renseignement avant de rendre son
âme à Dieu. Pantcha, les Hirondelles, Sicarape et
Chiquepan furent tour à tour pressés de questions,
et chacun d'eux trouva des témoins pour déclarer
qu'ils étaient loin du faubourg de la Carraque au
moment où le crime avait dû se commettre.

Du reste, de 1820 à 1840, il se commit pas mal
de vols et de crimes dans le canton de Casteljaloux.
Les petits enfants d'alors, qui sont des hommes
vieux aujourd'hui, ne s'en souviennent que trop !

Arnaud Mino laissait donc sa jeune veuve avec
une enfant âgée de six ans. Elle resta quelque
temps avec son beau-père ; mais le brave homme
étant mort à son tour, Delphin des Craques vint

s'installer à Casteljaloux pour servir d'appui à sa
sœur et à sa nièce.

Nous prions nos lecteurs de remarquer que nous
allons reprendre maintenant notre histoire cinq
ans plus tard, date à laquelle nous avons vu M. de
Léglise regretter que Rose ne fût pas un garçon.

IV.

SACRE DU ROI CHARLES X.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que
Tampon de Saba avait donné le nom de Caillivet
au jeune garçon chargé d'apporter à Pindères la
nouvelle de l'assassinat d'Arnaud Mino. Caillivet,
Henry de son prénom, était fils d'un brave cultiva-
teur tenant une petite propriété au Limoukia, au-
dessus de la placée de la Cardine. Nous parlerons
tout à l'heure de cet ermitage. Or, Henry Caillivet
était fort intelligent, et au sortir de l'école il s'était
lui-même placé chez le notaire Paulin en qualité de
sauter-ruisseau. Maître Paulin lui tira les oreilles
un peu trop fort, un certain jour, et Henry, dans
sa dignité, déclara qu'il ne servirait plus un maî-
tre aussi cruel : c'est pourquoi on le vit, un mois
plus tard, dans le bureau de messire Delphin des
Craques, délivrer des quittances aux contribuables.
Des Craques apprécia vite Caillivet, et Caillivet
devint le factotum, le majordome, le secrétaire in-

(* Tous droits réservés.)

Autriche et de l'Allemagne, au moins dans les commencements de la guerre. Il en est de même de l'Angleterre. Mais il est clair que cette dernière puissance est beaucoup plus engagée dans le conflit que les autres signataires du traité de Paris. La *Gazette nationale de Berlin* est d'avis que la réserve de l'Angleterre cache une résolution très-arrêtée. Voici en effet comment la feuille allemande s'exprime à ce sujet :

« Les hommes d'Etat qui dirigent la politique de l'Angleterre ont, sans doute, une opinion bien arrêtée sur les circonstances qui pourront motiver ou ne pas motiver une intervention anglaise. Mais il est difficile d'émettre une prévision quelconque à ce sujet. Les récents débats du parlement britannique permettent uniquement de constater que l'Angleterre se réserve et entend réserver sa liberté d'action. »

Toutefois le commentaire le plus significatif sur cette question de la politique future nous est fourni par un journal anglais.

Le *Daily News* pense en effet que « si les mouvements de la Russie indiquaient une intention d'occuper Constantinople, l'Angleterre devrait prévenir cette occupation et s'emparer elle-même de la ville et, une fois occupée, ne pas la restituer aux Turcs. »

La Société française des Amis de la paix vient d'envoyer une Adresse à l'empereur de Russie; nous recevons le texte de ce document ainsi conçu :

« Paris, le 12 avril 1877. »

« Sire, »

« L'état d'anxiété où se trouve aujourd'hui l'Europe nous a inspiré la pensée de faire auprès de Votre Majesté de respectueuses instances en faveur de la cause à laquelle nous nous sommes consacrés, sans préoccupation de nationalité ni de parti, dans le seul intérêt de l'humanité et de la civilisation. »

« La paix, que pendant quelque temps l'on avait crue assurée par les efforts des grandes puissances de l'Europe et par un acte récent émané de l'initiative du gouvernement de Votre Majesté, semble en ce moment, si l'on en juge par l'inquiétude générale, plus menacée qu'elle ne l'a jamais été. Les intérêts comme les esprits sont profondément troublés. Le crédit se retire de plus en plus, le travail de l'industrie se ralentit, et des millions de créatures humaines sont les unes déjà privées de leurs moyens d'existence, les autres à la veille de l'être, pour peu que la stagnation se prolonge. »

« A vous, Sire, après le rôle prépondérant que vous avez joué dans les affaires d'Orient, après la preuve de puissance que vous avez donnée en rassemblant en quelques jours une formidable armée, et devant la confiance unanime que les nations, aussi bien que les gouvernements de l'Europe, ont placée en vous, à vous il appartient de mettre un terme à cette situation désastreuse en donnant généreusement l'exemple du désarmement. »

time, le bras droit du percepteur. Vint l'heure de la conscription: Caillivet fut soldat.

C'est à Paris qu'il devait aller rejoindre son régiment; mais avant son départ il reçut toutes les instructions du chevalier de Légliise touchant l'art de la guerre, et fut invité à dîner chez son protecteur, Delphin des Craques. La petite Rose pleura beaucoup lorsqu'elle sut qu'Henry serait éloigné de la maison durant de longues années. Henry jouait avec elle, lui apportait des jouets et la conduisait, le jeudi, chez M^{me} de Légliise.

— Tu m'écriras, lui dit-elle, et puis tu m'enverras une poupée de Paris.

L'année suivante, à la fin du mois de juin, Delphin des Craques, M. de Légliise, Tampon de Saba et M. d'Artigollet montaient ensemble la petite côte qui conduit au Limoukia: ils se rendaient chez le père Caillivet, qu'on voyait tout endimanché à la porte à claire-voie de son domaine. Les visiteurs furent reçus avec tous les honneurs dus à leurs personnes, et gravirent les quelques marches de la terrasse, d'où la vue s'étend sur toute la ville. Les buissons fleuris, tout à l'entour, les pampres de vigne formant une voûte de verdure sur la terrasse, les senteurs des plantes aromatiques du jardin et surtout l'odeur d'une appétissante cuisine rendaient tous les visages gais, même celui de l'ex-colonel d'artillerie qui arrondissait ses yeux et pinçait ses lèvres. Des

« Cet acte de magnanimité, en soulageant l'Occident du poids d'une cruelle angoisse, ne serait point perdu pour les chrétiens d'Orient. Il augmenterait votre ascendant moral et l'autorité de vos conseils, par le prestige du désintéressement uni à la force. Il ôterait au gouvernement ottoman tout prétexte pour différer les réformes promises et en partie commencées. En éloignant pour lui le danger d'une intervention armée et la nécessité de donner toute son attention et de consacrer toutes ses ressources à la défense de ses frontières, il le mettra en demeure d'accorder à ses sujets, sans distinction d'origine ni de croyance, les institutions exigées par l'humanité, par la justice, par les puissances qui représentent le monde civilisé. »

« Si, au contraire, les troupes que vous avez rassemblées avec une si merveilleuse rapidité de toutes les parties de votre immense empire restent concentrées, la frontière ottomane sera franchie avant peu, car un état aussi périlleux pour les deux parties ne peut subsister longtemps. Ce sera la guerre. »

« La guerre une fois allumée, personne ne peut dire où elle s'arrêtera: il sera difficile, impossible peut-être, de la contenir dans les limites de la presqu'île des Balkans. Ce n'est pas la Turquie seulement qui en souffrira, mais tous les peuples de l'Europe, et au premier rang celui dont Votre Majesté est le glorieux souverain, et qui a fait, en quelques années de paix, des pas de géant dans la voie de la civilisation. »

« Quel sera le résultat de la guerre pour les Slaves opprimés de l'Orient que Votre Majesté se propose de protéger? Personne ne peut la prévoir. La première et la plus certaine conséquence de l'invasion ce sera un accroissement de leur misère. On peut, sans être taxé d'exagération, aller plus loin et redouter pour ces populations intéressantes un retour de haine, une nouvelle explosion de fanatisme, au lieu de l'esprit de justice et de conciliation qui semble inspirer aujourd'hui les actes intérieurs du gouvernement ottoman. »

« Substituer à la paix, à peine rétablie en Europe, la perturbation la plus profonde, déchaîner les passions les plus terribles, les plus barbares, à la fois en Orient et en Occident, tel est, Sire, le danger que courent votre juste renom d'humanité et votre responsabilité souveraine, si l'armée russe, en ce moment massée sur la frontière turque, reçoit l'ordre d'avancer. »

« Nous n'ajouterons rien à ces mots. Daignez agréer, Sire, l'hommage de votre plus profond respect. »

Cette Adresse est signée, par délégation spéciale du conseil d'administration, du président, M. Ad. Franck, membre de l'Institut, professeur de droit des gens au Collège de France, et de l'un des vice-présidents, M. Joseph Garnier, sénateur, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique.

Dans le mouvement préfectoral qu'a publié l'*Officiel*, nous trouvons les noms suivants :

M. Mahias, préfet des Deux-Sèvres, a été nommé préfet des Côtes-du-Nord.

M. Bourdier, sous-préfet de Saint-Quentin (Aisne), a été nommé préfet des Deux-Sèvres.

M. Patinot, préfet de l'Indre, a été nommé préfet de Loir-et-Cher, en remplacement de M. Piquet-Domesme, nommé préfet de l'Indre.

M. Duphénieux, préfet de l'Ariège, a été nommé préfet des Ardennes.

M. le comte de Brancion, préfet de Vaucluse, a été nommé préfet du département de la Haute-Vienne.

M. Bousquet-Folz, sous-préfet de La Flèche, a été nommé sous-préfet d'Orange (Vaucluse).

M. Viard, sous-préfet de Rocroy, a été nommé sous-préfet de La Flèche.

Il n'est pas sans intérêt, à la veille du renouvellement des conseillers généraux, de dénombrer les sénateurs et les députés soumis à la réélection; voici le résumé d'un tableau qui vient d'être dressé à cet effet :

Sénateurs, 71 membres des gauches, 64 des droites, 48 constitutionnels. — Députés, 485 membres des gauches, 87 des droites, 84 constitutionnels. — Sénateurs soumis à la réélection: 69, dont 34 des gauches, 26 des droites, 9 constitutionnels. Députés soumis à la réélection: 426, dont 34 des gauches, 30 des droites, 42 constitutionnels, 4 intransigeants.

Il paraît certain que, dans le conflit qui se prépare entre la Russie et la Turquie, celle-ci a de beaucoup la supériorité maritime. Sa flotte, bien armée, bien équipée, est commandée par un amiral anglais d'origine, Hobbart-Pacha, dont l'énergie et l'habileté sont connues et qui se distingua, dans la dernière insurrection de Crète, par la capture de plusieurs corsaires grecs réputés insaisissables.

On écrit de Valence à la *Gazette des Tribunaux* :

« M. Lauser, inspecteur de l'Académie, est complètement remis. M. le préfet est hors de danger. La blessure, bien que fort grave, n'affecte heureusement aucun des organes essentiels; selon toutes probabilités, il sera en état de venir déposer à l'audience. Quant à M. Olivier, conseiller général, son état est aussi satisfaisant que possible et la guérison est simplement une question de temps. »

« Autier, l'assassin, a été interrogé par le procureur général, M. de Prandières, le 12 avril; il reconnaît qu'il a voulu se venger et se déclare satisfait; il ajoute qu'il ne se repent pas et que cela devait arriver. »

« Cet homme est un vulgaire ambitieux. Il a voulu faire parler de lui coûte que coûte. Le rétablissement dans ses fonctions ou la mort de ceux qui lui barreront le chemin :

— Je lui ai montré les principes du soldat sous les armes! ajoutait le chevalier, et il sera brave... nous étions tous braves dans les gardes-françaises...

— Ce serait un grand honneur pour de pauvres gens comme nous, disait le père; mais nous ne le verrons pas.

— Dieu sait bien ce qu'il fait, reprenait le curé en s'essuyant les lèvres.

— Comme ça, l'affaire a été connue après le sacre, c'est-à-dire après la revue des dix-sept bataillons et des seize escadrons.

— Monsieur de Saba, contez-nous donc ce que disent les gazettes à ce sujet, exclama la mère Caillivet qui tournait autour de la table en surveillant le service. Vous parlez comme un livre des choses que disent les journaux.

— Oui, comme un livre, monsieur, dit M. d'Artigollet, comme un livre! Tampon est un livre... mais je l'aime mieux qu'un livre; oh! bien mieux, bien mieux, monsieur!

— Mon journal est très-explicite pour la cérémonie, fit le curé. Néanmoins M. de Saba, qui lit même les mauvais journaux, nous sera agréable d'augmenter la somme de nos connaissances.

— Je ne lis pas les journaux, réprit Delphin. Ainsi donc, Saba, tu vas nous instruire.

— Avec plaisir, répondit Tampon souriant. Je récite...

— Faites excuse si je vous tranche, interrompit

voilà les deux termes dans lesquels il est placé et desquels il ne veut pas sortir.

« Dans la maison d'arrêt, il dort et se livre à de nombreuses préoccupations; et il passe son temps à lire un voyage dans l'Orient. Quand on le presse de s'expliquer, il se contente de répondre que ce n'est pas lui qui est le coupable, mais bien ceux qui, après avoir fait espérer leur protection, l'ont abandonné. »

Les journaux radicaux ne sont pas si indulgents pour M. Loyson. Le *Radical* le traite en quelques lignes :

« Le voilà, gros et ramassé; cheveux châtains, frais rasé (n'est-ce pas, M^{me} Hyacinthe?), dodu, onctueux, démonstratif. »

« Il prêche, même il ne fait que ça: l'aplomb d'un homme sûr de rester ferme; il a des mots qui ne flent comme les auditeurs habituels des chaires. »

« Il parle de tout, il ne sait rien; que ce que ça fait? Il va, il va; son bagou pose. »

La *Marseillaise* est encore plus ironique.

« Qu'on ne s'y méprenne pas, nous ne tenons le citoyen revendiquant un droit non pas le prédicateur jonglant avec sa religiosité romanesque... Ceci est tout différent. M. Loyson, de par l'ombre de persécution encourue, va se croire un paragon de démocratie, au même titre que le pauvre Steeg, qui a prétendu obtenir le mandat de député... »

« Ouvrons l'œil. Il y a des cléricaux, des perfins, des demi-surfin, des supérieurs des purs, des ordinaires, exactement comme il y a des chocolats. »

« M. Loyson est un chocolat moins vaillant que les autres. Mais c'est encore un chocolat frelaté. Dans sa composition comme cacao, l'idée du bon Dieu; comme sucre, la croyance à la vie éternelle. »

CE QU'A COUTÉ LA COMMUNE.

Sait-on exactement ce qu'a coûté la Commune à la Ville de Paris? 87,079,090 fr. 75 c.

Les dommages causés aux propriétés particulières par l'insurrection du 18 mars ont été liquidés à la somme de 63,409,691 fr. 98 cent. Les dommages provenant des opérations de l'armée française pour rétablir dans la ville insurgée se sont élevés à neuf millions 643,685 fr. 04 c. C'est donc un total de 93,053,377 fr. 02 c. Mais l'Etat ayant pris à sa charge une portion des indemnités à allouer aux ayants-droit, la quote-part de la Ville de Paris s'est vue réduite au chiffre de 87,079,090 fr. centimes.

Voilà la somme qu'ont dû payer les habitants de la capitale aux personnes lésées dans leurs propriétés, pendant la longue période du 18 mars au 26 mai 1871.

le père Caillivet; mais je voudrais dire à l'épouse de nous verser le café avant le commencement de l'histoire.

— Vous avez raison, dit le curé. On écoute le coup mieux en prenant du café; cette habitude bénie ouvre les idées. J'en prends toujours deux fois les jours où je dois monter en chaire, et le coup de mes paroissiens devraient faire ainsi. »

(A suivre.) BIREMONT DE LAQUELLE.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS DIRECTION DE M. EM. CHÉVANNES.

LUNDI 23 avril 1877.

LES MOUSQUETAIRES

OU VINGT ANS APRÈS

(Suite et 2^e partie de la Jeunesse Mousquetaires)

Grand drame en 5 actes, 8 tableaux et un prologue en 1 acte, l'*Auberge de Béthune*.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Les dommages causés par l'invasion n'avaient été évalués qu'à 72,870,000 fr. pour tout le département de la Seine. Ainsi, la Commune nous a coûté, pour Paris seul, 20 millions 183,377 fr. de plus que les Prussiens!

Pour faire face à cette dépense de 87 millions 79,090 fr. 75, une loi du 22 mars 1873 a établi, dans la ville de Paris, une imposition extraordinaire de 47 centimes sur le principal des contributions foncières, sur le principal des contributions mobilières, sur le principal des portes et des personnes, et de 5 centimes sur les patentes. Cette imposition, d'une durée de quinze ans, a commencé à être perçue en 1874. Jus- qu'en 1889, les habitants de Paris auront donc à payer les frais de cette petite fête en- core républicains radicaux et républicains modérés.

C'est à un document officiel publié récem- ment par les soins de M. le ministre de l'in- térieur que nous empruntons ces chiffres. Nous rendons grâce, en passant, à M. Jules Simon d'avoir bien voulu nous faire con- naître le coût exact de la *politique radicale*, maître de la compréhensions anciens compa- gnons du temps de l'Empire, ceux qui al- lèrent en 1868 et 1869, haranguer dans les réunions publiques, qui l'ont porté à l'Hô- tel-de-Ville le 4 septembre, et qui plus tard, entassés par lui sur les pontons, ont été ap- pelés à jouer du spectacle de sa grandeur.

93,053,377 fr. 02 c. C'est un joli chiffre! Encore n'y comprenons-nous: — ni la dé- pense de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, qui forme un chapitre spécial au budget de la ville de Paris; — ni le Palais-de-Justice, le Palais-Royal, la Caisse des dépôts et con- signations, rebâti aux frais de l'Etat; — ni la Légion-d'Honneur, relevée par souscrip- tion publique; — ni la Bibliothèque du Louvre, ni le ministère des finances, ni le conseil d'Etat, ni les Tuileries, qu'on a aban- donnés à leurs ruines.

Les nouvelles de la guerre vont donner lieu à ces méprises qui donnent tant à rire à nos voisins, bien qu'ils ne soient pas plus impeccables que nous sous ce rapport. Nous trouvons déjà dans le *Bien public* la nouvelle que les troupes russes cherchent tout d'a- bord à s'emparer de Tiflis; M. Méner ignore sans doute que Tiflis appartient aux Russes depuis longues années déjà. L'Agence Havas prétend de son côté que la Phanar va se rendre à Athènes; proba- blement pour y voir le nommé Pirée.

Etranger.

Affaires d'Orient.

L'*Estafette* a reçu de son correspondant de Vienne la dépêche suivante datée du 18: « On s'entretient beaucoup ici du traité secret conclu entre la Russie et l'Allema- gne. » On dit ici qu'entre autres stipulations, ce traité comprendrait les suivantes: « La Russie prendrait en Orient les com- pensations territoriales qu'elle jugerait à pro- pos. Les détroits seraient libres. » En revanche, le Monténégro serait agrandi. La Serbie serait érigée en royaume, et la Roumanie en un Etat indépendant. « L'Allemagne recevrait de son côté, pour prix de sa neutralité bienveillante, les territoires russes de la rive gauche de la Vis- tula. » Constantinople serait déclarée ville libre et serait neutre, dès que les Turcs au- raient été expulsés d'Europe. »

Qu'il y ait un accord, ou même un traité secret si l'on veut, entre l'Allemagne et la Russie, nous n'en doutons pas. Le czar n'a dû se résoudre à la guerre qu'après s'être assuré de la neutralité bienveillante de l'Al- lemagne. Du reste M. de Bismark, il y a quelques mois, a déclaré à plusieurs reprises au sein même du Parlement allemand, qu'il approuvait la politique de la Russie. Quant à croire à toutes ces stipulations qu'énumère la dépêche de l'*Estafette*, c'est une autre question.

Il ne faut pas se dissimuler qu'en ce mo- ment les rapports sont assez tendus entre Londres et Saint-Petersbourg. Le comte Schouvaloff est sur le point de quitter son poste, sous prétexte de congé. Les journaux

anglais, tels que le *Morning-Post* et le *Post*, ne cachent pas leurs craintes pour l'avenir et laissent entrevoir que ce départ peut être l'indice d'une rupture prochaine.

Comme coïncidant avec ce départ, nous devons signaler un grand conseil qui doit être tenu lundi chez la reine à Windsor et où doivent assister les ministres, les mem- bres du conseil privé de la Couronne et les principaux chefs des armées de terre et de mer.

On annonce que de graves résolutions doivent y être prises.

Nous ne pouvons rien préjuger; mais il est clair que cette convocation des princi- paux généraux et amiraux de l'Angleterre donne à ce conseil une importance excep- tionnelle et un caractère inquiétant. Les chefs de l'armée et de la marine n'y seraient point appelés s'il s'agissait uniquement d'é- ventualités diplomatiques.

Si le traité, que signale l'*Estafette*, existe réellement entre la Russie et l'Allemagne, le cabinet de Londres le connaît, et on ne sau- rait douter que le grand conseil de Windsor discute lundi l'attitude de l'Angleterre.

Ainsi la guerre n'est pas encore engagée que surgissent déjà les complications; nous ayons raison, dès le début, quand nous di- sions que la question d'Orient ouvrirait pour l'Europe l'ère de l'inconnu.

Londres, 19 avril, 10 h. 45, matin.

Le corps d'observation de Gibraltar sera porté à 25,000 hommes.

Le comte Schowaloff se rend à Saint- Pétersbourg.

Des avis de Galicie parlent de l'intention qu'aurait la Russie d'interdire l'exportation de blés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voyages circulaires. — Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Midi viennent d'organiser des trains pour excu- rsions dans le centre de la France et les Pyr- nées.

Ces voyages circulaires à prix réduits, qui auront lieu en voitures de 1^{re} et de 2^e classe, dureront trente jours.

Le prix de la 1^{re} classe est de 225 fr.; le prix de la 2^e classe est de 170 fr.

Les billets seront délivrés du 1^{er} mai jus- qu'au 1^{er} octobre 1877, à la gare de Paris ainsi qu'à toutes les gares et stations du ré- seau de la Compagnie d'Orléans et aux prin- cipales gares du réseau de la Compagnie du Midi situées sur l'itinéraire à parcourir.

Vernantes. — Un habitant de cette com- mune, M. X..., a déposé à M. le procureur de la République de Baugé une plainte en adultère contre sa femme et le nommé P..., habitant de cette commune, qui se sont en- fuis ces jours-ci avec l'enfant de M. X... (*Patriote.*)

CONGRÈS DES OUVRIERS BOULANGERS.

Le congrès de la corporation des ouvriers boulangers de France s'est ouvert mardi, à une heure de l'après-midi, dans la salle des Ecoles, rue d'Arras, à Paris.

Trois cents personnes environ assistaient à la séance.

Outre Paris, les villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Troyes, Besançon, Di- jon, Rennes, Rouen, Toulouse, Saumur, Foix, Chalon-sur-Saône, Beauvais, Angers, Cette, Saint-Quentin, Limoges, Angoulême, Sens, Agen, Amiens, Orléans, Roubaix, Le Mans et Béziers étaient représentées.

Le congrès repousse la doctrine du socia- lisme.

L'ouvrier, devenu pratique et positif, ne demande à l'Etat qu'une seule chose: la li- berté, avec le droit d'association, duquel les ouvriers boulangers pensent pouvoir faire sortir des combinaisons qui leur permet- traient de s'entendre avec les patrons sans faire de grève et de répartir le travail de manière à mettre l'ouvrier à l'abri du chô- mage.

De cette façon, on pourrait établir des so- ciétés de secours mutuels, puis une caisse générale de retraite, laquelle, moyennant un versement mensuel, à calculer selon les âges, assurerait une rente aux participants pour le jour où ils ne pourraient plus tra- vailler.

RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

D'après les instructions ministérielles, plusieurs maires, notamment le maire de la ville de Nantes, ont invité les hommes des classes de 1855 et 1856, dont le temps de service dans la réserve de l'armée terri- toriale est achevé, à se présenter à la gendar- merie, pour y recevoir leur congé définitif. Ils peuvent se faire représenter par un mem- bre de leur famille.

DANGER DU PÉTROLE.

Vendredi dernier, dans la soirée, un dé- plorable accident est arrivé à Lerne (Indre- et-Loire). Le sieur Dechartre, voulant verser du pétrole dans une lampe, se faisait éclairer au moyen d'une autre lampe tenue par son enfant âgé de 4 ans. Ce dernier ayant approché sa lumière trop près du liquide, ou de la lampe que Dechartre voulait rem- plir, le pétrole prit feu et en un instant l'en- fant se trouva enveloppé par les flammes. Le père réussit, non sans se brûler forte- ment les mains, à éteindre le feu, mais déjà son fils était atteint de brûlures profondes.

M. le docteur Roux, de Chinon, a été ap- pelé immédiatement pour lui donner des soins. La position du jeune garçon est grave. Les mains et la figure ont été affreusement brûlées; cependant le médecin a l'espoir de lui conserver la vie.

Fumeurs en chemin de fer. — D'après l'art. 63 de la loi du 15 novembre 1846 sur la police des chemins de fer, il est défendu de fumer dans les wagons. Toutefois, une décision ministérielle autorise les compa- gnies à affecter aux fumeurs certains com- partiments. Ces dispositions réglementaires sont aujourd'hui trop négligées: il n'y a pas de compartiments spéciaux, en nombre suffisant; d'où il résulte que les fumeurs sont souvent privés d'allumer leur cigare, lorsqu'ils sont en compagnie de voyageurs que l'odeur de la fumée incommodé, et que, plus souvent encore, les personnes qui ne fument pas ont à souffrir du voisi- nage des fumeurs.

Dans le but de mettre chacun à son aise, la *Société contre l'abus du tabac* (rue Saint- Benoît, 5) vient d'adresser à M. le ministre des travaux publics une pétition tendant à obtenir que les compagnies « soient tenues » d'affecter dans chaque train, et pour chaque classe de wagon, un nombre suf- fisant de compartiments portant cette ins- cription permanente: *Compartiment des fumeurs*, ainsi que cela est pratiqué dans plusieurs contrées de l'Europe.

Faits divers.

On écrit d'Avignon, 17 avril:

Un bateau monté par six femmes et un batelier, qui allaient sur la rive gauche du Rhône couper des osiers, a coulé. Les six femmes sont noyées; le batelier seul a pu se sauver à la nage.

Voici les noms des victimes: Louise Bou- don, 22 ans, célibataire; Catherine Ray- mond, 17 ans, célibataire; Madeleine Boyer, 41 ans, mère de deux enfants; Catherine Blanc, 21 ans, mariée, sans enfants; Catherine Montléaud, 55 ans, mariée, sans en- fants. Les cadavres ont été retirés du fleuve et rendus à leurs familles.

M. le comte de Rastiguer, ancien écuyer de l'empereur Napoléon I^{er}, vient de mourir à l'âge respectable de 102 ans.

Le général prussien Voigts-Rhetz, qui a pris une large part à la guerre de 1870, est mort à Wiesbaden. Ce général passait pour être, après le général de Blumenthal, un des premiers stratèges de l'armée alleman- de. Pendant la guerre de 1870, le général Voigts-Rhetz commandait le 9^e corps d'ar- mée et livra, en cette qualité, la bataille de Baune-la-Rolande. Le général exerçait les fonctions de chef d'état-major général du prince Frédéric-Charles.

Dimanche dernier, la dame Aimée Bour- dareaud, marchande de poissons à Angou- lême, revenant en voiture avec sa famille, de sa propriété, située au village de Chez- les-Genères, commune de Brie, canton de

La Rochefoucauld, se trouvait, à dix heures du soir, sur la route d'Agris, au lieu dit les Quatre-Chemins, lorsqu'elle aperçut tout à coup un homme se glissant vers la tête de son cheval pour en saisir la bride, pendant qu'au même instant trois autres personnes, entourant la voiture, cherchaient à arrêter sa marche. Pleine de résolution et nulle- ment intimidée par la présence de ces indi- vidus, la dame Aimée Bourdareaud cria à haute voix à son genou de lui passer son revolver. Il n'en fallut pas davantage pour mettre en fuite les malfaiteurs, qui déguer- pirent à toutes jambes.

Quant aux voyageurs, ayant cinglé d'un bon coup de fouet leur cheval, l'animal pre- nait le galop et, en moins de vingt minutes, malgré la distance, les ramenait à Angou- lême.

Un médecin vient d'écrire à l'*Événement* une lettre où les affirmations du docteur Bergeron, devant la cour d'assises de la Seine, lors de l'affaire Billoir, sont contes- tées de façon à appeler l'attention et à im- poser, dorénavant, aux médecins légistes, une réserve dont ils tendent à s'éloigner de plus en plus. Voici la partie intéressante de cette lettre:

« ... M. Bergeron est-il sûr que Billoir ait découpé cette femme vivante, sous pré- texte qu'elle a été reconnue exsangue? Quant à moi, je n'en crois rien, et voici pour- quoi:

» Supposez un homme qui se fait sauter la cervelle. Celui-là est bien mort, n'est-ce pas? puisque sa cervelle est au plafond. Eh bien, cet homme mort respire pendant deux heures encore et même plus, Voilà qui est indé- niable.

» Or, supposez que l'on découpe cet homme mort, dont le cœur bat et qui res- pire: il perdra évidemment tout son sang; en un mot, il deviendra *exsangue*, parce que le cœur, qui continue de battre, chasse tout le sang du corps.

» Alors, je le demande, l'expert qui fera, deux ou trois jours après, l'autopsie du ca- davre et qui le trouvera exsangue, sera-t-il fondé à dire à un jury: Cet homme a été dé- coupé vivant.

» Non, évidemment, à moins d'être un ignorant au cœur léger.

» C'est pourquoi je suis surpris, et beau- coup de mes confrères ont partagé mon éton- nement, d'apprendre qu'au lieu de déclarer que, lorsque la femme Le Manach a été dé- coupée, elle n'était plus vivante, M. Berge- ron a soutenu, au contraire, qu'elle l'était. »

On assure que, si la peine de Billoir est commuée, les considérations du genre de celles qui précèdent, et qui se sont multi- pliées depuis quelque temps, auront été d'un certain poids dans la décision prise.

Pour les articles non signés: P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 19 avril 1877.

Les vendeurs se sont trop pressés et ne tarde- ront pas à s'apercevoir que la peur est mauvaise conseillère. Comme précieux avertissement, on es- compte aujourd'hui 156,000 francs de rentes 3 0/0, et comme les recettes générales achètent en même temps 49,000 fr. de 3 0/0 et 58,000 fr. de 5 0/0, il n'est pas difficile de prévoir que la liquidation de fin du mois se fera sur une situation de place abso- lument modifiée. Aussi les vendeurs rachètent et les cours se relèvent sensiblement. Le comptant nous donne, comme cours de début, 68.80, 69 et 68.87 1/2 pour le 3 0/0; 105 et 104.90 pour le 5 0/0. Le 5 0/0 italien a monté jusqu'à 67.50 pour faiblir à 67.30; le 5 0/0 turc a fait 9.30 et 9.50; les obligations égyptiennes 165, et les recettes 1870 77 3/4. Les négociations sur les actions des socié- tés de crédit sont peu animées; on cote la Banque 3,200, le Mobilier espagnol 460, le Crédit foncier 590, le Crédit lyonnais 557.50, et la Banque otto- mane 335. Les actions des chemins de fer sont bien tenues; on remarque même des demandes assez actives sur l'Est, qui fait 615, 635. Les obligations des grandes Compagnies se tiennent dans les prix de 320 à 330. Celles des lignes secondaires sont très-offertes. Celles des Charentes conserveraient encore le cours de 256.25; celles de Lille-Valen- ciennes ont tombé à 130, les Orléans-Châlons 200, et les Orléans-Rouen sud 78.70.

(Correspondance universelle.)

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'*Anti- goutteux Boubée* (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au D^o général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharma- cien, place de la Bilange.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE TOUL

Rue du Puits-Neuf, n° 21.

SAUMUR

Rue du Puits-Neuf, n° 21.

BRODERIE ET LINGERIE

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire des grands magasins : A LA VILLE DE TOUL, situés rue Saint-Laud, n° 37, et rue Lenepveu, ancien magasin Bailif, à Angers a l'honneur d'informer les Dames qu'il vient de faire des achats considérables dans les premières Fabriques des Vosges, Nancy, Toul, Epinal, etc. La grande quantité de Broderies blanches et écruës, achetées, payées au comptant, lui a permis d'obtenir un rabais considérable dont il veut faire bénéficier les Dames de Saumur.

Le grand choix, le bon goût et la variété des dessins, ajoutés à des prix fabuleux de bon marché, dont il donne un aperçu ci-dessous, lui fait espérer une vogue sans précédent, comme dans ses magasins d'Angers.

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Bandes brodées, festons avec œillets, 4 m. 20 longueur, pour.....	» 95
Plus de 200 douzaines monchoirs brodés, écussons avec initiales, à.....	» 45
Plus de 2,000 bandes brodées, blanches et écruës, la bande, par 4 m. 20, de 1,25 à 60 f.	2,45 à 90 f.
Plus de 3,000 jupons riches, de.....	1 45
Grand choix de camisoles pour femmes, depuis.....	1 45
Pantalons pour femmes, depuis.....	2 95
Dessus d'édredons, guipure, depuis.....	2 45
2,000 belles parures, depuis.....	» 95
4,000 cols-toile, deux piqûres, au prix incroyable de.....	» 60
Cols, formes nouvelles, depuis.....	» 60

Plus de 2,000 bonnets en tous genres, pour femmes, depuis.....
Chemises écruës, pour femmes, à.....
Chemises de jour et de nuit, brodées, en tous genres.
Grand choix de guipures, mousselines brodées et brochées.

NOTA. — Changement d'installation et agrandissement des magasins pour faciliter les Dames dans leurs choix.

AVIS

Tout le gros linge acheté, qui aurait cessé de plaire, sera changé dans la même journée et pour les mêmes articles; tous les articles apprêtés ne seront pas repris.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE TRÈS-BEAU JARDIN BIEN PLANTÉ.

Contenant 9 ares, entouré de murs, avec pavillon, cave, hangars, pompe, bassin, au Pont-Fouchard, route du Vau-Langlais, commune de Bagnoux. S'adresser à M. SCHMITT, à Saumur, rue Saint-Nicolas, 67, ou à M^e CLOUARD, notaire. (218)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 32, occupée par M. Dubas. S'adresser à M^e CLOUARD. (167)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE. 1^o MAISON, à Saumur, rue des Bouchers, n° 4, occupée autrefois par M. Schwamberg, architecte; 2^o BELLE MAISON NEUVE avec 25 ares de jardin et de très-belles servitudes, à Saumur, au Champ-de-Foire, rue Verte; 3^o AUTRE JARDIN, au même lieu, de 4 ares 50 centiares. S'adresser, pour traiter, à M. Bertrand OLLIVIER DE LA LÉU, à sa propriété de Bron, commune du Courday, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UN JARDIN, situé aux Tourettes, canton du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de 9 ares 25 centiares, bien planté, en plein rapport, clos par des murs et une palissade, avec maison, hangar, pompe. S'adresser à M. Eugène RAYNEAU, à Saumur, rue Saint-Nicolas, ou à M^e CLOUARD, notaire. (127)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 mai 1877, à midi.

DE MAISON ET JARDIN

A Saumur, rues des Bories et de l'Hospice, Dépendant de la succession de M^{me} veuve Belot. (214)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 mai 1877, à midi.

D'UN MOULIN A EAU

Monté d'après le nouveau système, Avec maison, dépendances, et 33 ares de terre, sur le cours d'eau de Presle, dit le Moulin-de-Distré, commune de Distré. (204)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DE PLAISANCE Située commune de Villebrier, près Saumur, Comprenant maison de maître, servitudes, cour et jardin, d'une contenance d'environ 75 ares. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

TERRAIN Au Pont-Fouchard, Joignant l'établissement Pallu. Vingt ares de superficie. — 25 mètres de façade. (173)

MAISON

A LOUER PRÉSENTMENT, Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie, Rue de la Chouetterie, n° 11. S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

A LOUER

JOLI CHALET AVEC JARDIN EN TERRASSE Caveaux dans le roc, nombreuses servitudes, Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord du Thouet. S'adresser au bureau de la maison ACKERMAN-LAURANCE ou sur les lieux.

A LOUER DE SUITE MAISON

A Saumur, rue de la Monnaie, n° 12, à l'angle de la place Saint-Nicolas (ancien bureau de l'enregistrement des actes civils). S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

AUX ASTHMATIQUES. Il n'existe qui guérissent véritablement l'asthme, la toux, l'oppression, c'est la potion de M. AUBREY, médecin-pharmacien de Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Défie toute concurrence, par 15 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et franco. (105)

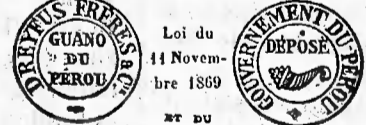
VIN Bordeaux ou St-Georges, vieux, garanti naturel, au prix de 100 fr. les 225 litres, rendus franco de port et de régie en gare de destination, fût perdu. — Veuve THOMAS, propriétaire de vignobles, à Béziers. (106)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o. Cherbourg, chez M. Ernest LLAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Navaire, MM. JAMONT et HUARD.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médailles à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à VIENNE DANS TOUS les CAFÉS Entrepôt général en France et l'Exportation BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

AMER

PICON

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près la Gare des Marchandises de Saumur, OUVRIRA LE 25 AVRIL 1877.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux dans ces herbages invitées à les visiter d'avance. S'adresser au propriétaire, dans l'île Ponneau, ou au garde, chargé de la surveillance des animaux, dans la prairie Ponneau.

On paiera un franc par jour,

Et deux francs, une fois payés, pour le garde, par cheval entré.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.



BIBERON POMPE MONCHOYAU

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (parce qu'il a la même forme) et que le sein artificiel, le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre, et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort. Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Joux, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi qu'à toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — 13, Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Harpe.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES

Guérison radicale et réapparition du poil. La même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michal, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sal. DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.